



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2024

Date de convocation : Le 19 février 2024
Nombre de conseillers : En exercice : 14
Quorum : 8
Présents : 8
Votants : 11

L'an deux Mil vingt-quatre, le vingt-trois février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Madame Christelle LECLERCQ, Maire.

Sont présents : Mme Christelle LECLERCQ, M. Didier PATTE, Mme Maria-Hélène PAULINO, M. Stéphane DUBOIS, M. Raphaël POULAIN, Mme Gaëlle ALLART, Mme Valérie BOULANGER, Mme Séverine HENRIETTE, formant la majorité des membres en exercice.

Sont excusés :

Mme Audrey SUROWIEC donne pouvoir à Mme Maria-Hélène PAULINO
M. Nicolas VANNIEUWENHUYSE donne pouvoir à Mme Christelle LECLERCQ
M. Nicolas FLEURY donne pouvoir à Mme Gaëlle ALLART
Mme Carine CHOQUET
Mme Florence LEVEQUE
Mme Elisabeth ETEVE

Secrétaire de séance : Mme Maria-Hélène PAULINO

* * *

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2024
- ✓ Autorisation de signature de la convention technique et financière avec le Conseil Départemental pour les aménagements de cheminement piétonnier sur les RD 925, 118 et 933
- ✓ Projet de rénovation énergétique de la salle des loisirs : demande financière auprès de la FDE pour les études des travaux de rénovation énergétique
- ✓ Contrat à Durée Déterminée pour accroissement temporaire de l'activité
- ✓ Délégation du Conseil Municipal à Mme le Maire pour l'attribution des aides sociales facultatives
- ✓ Questions diverses

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Mme le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : demande de subvention au titre des amendes de police pour des travaux d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.



Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2024 : Mme le Maire procède à la lecture du procès-verbal précédent. Elle demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

✓ **Autorisation de signature de la convention technique et financière avec le Conseil Départemental pour les aménagements de cheminement piétonnier sur les RD 925, 118 et 933** (Délibération n° 2024/02/11)

Mme le Maire donne lecture de la convention technique et financière avec le Conseil Départemental pour les aménagements de cheminement piétonnier sur les RD 925, 118 et 933.

La commune de Bernaville est autorisée à réaliser sur la RD 925 de classe 1 du PR 52+450 au PR52+510, la RD 933 de classe 2 du PR28+560 et la RD 118 de classe 3 du PR 7+7553 au PR 7+760 et du PR 6+639 au PR 6+735, les aménagements décrits dans le dossier technique. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention technique et financière avec le Conseil Départemental pour les aménagements de cheminement piétonnier sur les RD 925, 118 et 933
- Autorise Mme le Maire à signer ladite convention et l'ensemble des documents associés.

✓ **Projet de rénovation énergétique de la salle des loisirs : demande financière auprès de la FDE pour les études des travaux de rénovation énergétique** (Délibération n° 2024/02/12)

Mme la Maire rappelle au Conseil municipal que la collectivité est adhérente au service de « Conseil en Energie Partagé » (CEP) que propose la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE) dans le cadre de la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en Energie ». Ce service permet à la commune de disposer de la compétence d'un énergéticien et ainsi de bénéficier de conseils permettant d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.

Mme le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt de réaliser des travaux de rénovation énergétique du bâtiment « Salle des Loisirs » qui ont vocation à réduire de 40 % la demande en énergie. Mme le Maire précise que tout ou partie de ces travaux peuvent bénéficier du fonds de concours rénovation énergétique FDE 80. Il propose de solliciter un financement de la Fédération pour la réalisation des études et des travaux, hors ceux faisant l'objet d'une convention spécifique avec la FDE (opération sous mandat).

Le montant prévisionnel, hors opération sous mandat, est estimé à 49 255.00 € HT pour les études et à 390 000.00 € HT pour les travaux.

Le plan de financement prévisionnel des études est le suivant :

PRESTATION ETUDES	Montant	Taux pris en charge
TOTAL « ETUDES »	59 106.00 € TTC	
Fonds de concours ETUDES - FDE 80	39 404.00 € HT	
SOUS TOTAL AIDES « ETUDES »	39 404.00 € HT	80 %
Reste à charge TTC	19 702.00 € TTC	20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de rénovation énergétique de la salle des loisirs
- Valide le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus
- Approuve la convention à passer avec la Fédération pour le versement d'un fonds de concours pour réaliser les études (hors opération sous mandat FDE)
- Autorise Mme le Maire à signer l'ensemble des documents associés



✓ **Contrats à Durée Déterminée pour accroissement temporaire de l'activité**
(Délibération n° 2024/02/13)

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1 et L332-23 3° ,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer :

- Un emploi non permanent de grade adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts. En raison des tâches supplémentaires à effectuer, et afin de renforcer l'équipe technique, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer, du 11 mars 2024 au 30 septembre 2024, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures. L'agent contractuel sera rémunéré, par référence à la grille indiciaire afférente, au grade d'adjoint technique territorial.
- Un emploi non permanent d'animateur pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Mme le Maire fait part au Conseil municipal que le contrat PEC de l'animateur actuel se termine le 16 avril 2024. Afin de continuer à accueillir les jeunes de Bernaville et de respecter la réglementation qui impose des quotas d'encadrement nécessaire selon le nombre de jeunes inscrits, elle propose de créer un emploi non permanent sur le grade d'animateur pour une durée déterminée d'un an à compter du 17 avril 2024, dont la durée hebdomadaire de service est de 25 heures. L'agent contractuel sera rémunéré, par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'animateur.
- Un emploi non permanent d'animateur pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Afin de remplacer l'animateur en formation pendant les vacances de printemps, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi non permanent sur le grade d'animateur pour une durée déterminée du 22 au 29 avril 2024. L'agent contractuel sera rémunéré sur une base forfaitaire journalière brute de 80 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les modifications des emplois ainsi proposées.

✓ **Délégation du Conseil Municipal à Mme le Maire pour l'attribution des aides sociales facultatives** (Délibération n° 2024/02/14)

Mme le Maire fait part que, suite à la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale, la compétence et le résultat du budget CCAS sont repris sur celui de la commune. Elle expose à l'assemblée que les demandes de secours et les aides financières arrivent ponctuellement et qu'il est matériellement impossible de réunir le Conseil municipal pour chaque demande. Elle propose donc au Conseil Municipal de bien vouloir la mandater pour accorder les secours dans l'urgence et les aides financières aux personnes qui en font la demande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette délégation.



✓ **Demande de subvention au titre des amendes de police pour des travaux d'aménagement** (Délibération n° 2024/02/15)

Mme le Maire rappelle la délibération n°2023/09/52 du 8 septembre 2023 : « demande de subvention au titre des amendes de police pour travaux d'aménagement » pour les rues Achille Monflier, Léon Soudet, Général Leclerc, Canaples et Route Nationale ainsi que pour le parvis de la Mairie, l'îlot de fraîcheur et la zone de stationnement rue des juifs.

Vu la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux concernant les aménagements et installations pour la pratique des mobilités actives : voies piétonnes et cyclables » pour les rues Achille Monflier, Léon Soudet, Général Leclerc, Canaples et Route Nationale accordée en décembre 2023.

Elle propose au Conseil municipal de faire une nouvelle demande au titre des amendes de police pour l'aménagement du parvis de la mairie et de l'îlot fraîcheur et de la zone de stationnement rue des juifs.

Selon l'article R.2334-12 du CGCT, les dépenses éligibles dans le cadre de la répartition des amendes de police relatives à la circulation routière sont :

- la création de parking et de places de stationnement ;
- les animations routières pour la sécurisation : mobilier urbain, plantations, aménagements paysagers ;

Le taux d'accompagnement est de 30 %, avec une aide plafonnée à hauteur de 60 000.00 € par projet.

Mme le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police pour les opérations suivantes :

Désignation	Coût des travaux HT
Parvis mairie	29 607.90 €
Îlot de fraîcheur et zone de stationnement rue des juifs	37 168.63 €
Coût total des travaux	66 776.53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police relative à la circulation routière pour les opérations susvisées.
- Arrête le plan de financement suivant :

Désignation	Taux	Montant prévisionnel
Subv. de la région dans le cadre de la redynamisation des centres bourgs	50 %	33 388.26 €
Subv. au titre des amendes de police	30 %	20 032.95 €
Part revenant au maître d'ouvrage	20 %	13 355.31 €
Montant HT des travaux		66 776.52 €
TVA	20 %	13 355.30 €
MONTANT TOTAL (TTC)		80 131.82 €

- Autorise Mme le Maire à signer tout document relevant de cette décision.

✓ **Questions diverses**

Mme le Maire informe qu'elle a rencontré M. TOURNET Directeur Général de la Société LECAT BOIS, repreneur de la société Menuiserie Charpente LECAT.

Mme le Maire informe également qu'elle a rencontré M. MIRBELLE, nouveau Directeur de l'usine SFG, qui a profité de cette rencontre pour lui présenter le plan d'investissement sur 3 ans qui a démarré dans l'entreprise.



Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture a finalement accordé la subvention, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 dans le cadre de l'opération « aménagements et installations pour la pratique des mobilités actives : voies piétonnes et cyclables », pour un montant de 56 050.00 €.

Mme le Maire fait part du projet de fermeture de classe à l'école l'encre et la plume. Elle informe l'assemblée qu'elle a envoyé un courrier à M. l'inspecteur d'académie afin de réviser sa décision. Elle précise aussi que les parents d'élèves et des élus ont également adressé un courrier à M. l'inspecteur d'académie.

Mme le Maire fait part qu'elle a échangé avec le responsable des travaux de l'AMSOM concernant la programmation de travaux à la résidence « Jean Lanoye ». Les diagnostics énergétiques étant finis, des pompes à chaleur seront installées cet automne et des travaux d'isolation seront prévus l'hiver prochain par l'AMSOM. De plus, les travaux de rénovation énergétique à la résidence « La Chapelle » sont terminés.

Mme le Maire informe qu'elle a rencontré M. DARRAS de la FDE afin de lui remettre les audits énergétiques des bâtiments dont la bibliothèque pour l'installation de la climatisation réversible.

Mme le Maire informe que la première réunion de chantier pour la rénovation de la salle des loisirs a lieu ce mardi 27 février.

Mme le Maire donne lecture d'un courrier reçu par une habitante de Vacquerie envoyé par Futur Energy demandant l'accord de faire des écoutes à partir de sa parcelle dans le cadre du projet éolien.

Mme le Maire donne lecture du mail de M. SOMON sollicitant l'inscription dans la programmation des travaux 2024, de la réalisation de la rosace Nord de la Chapelle de la Vierge qui reste à créer, aujourd'hui occultée par une pièce de bois. Le Conseil Municipal préfère prioriser les travaux urgents de l'église avant de réaliser de nouvelles créations.

Mme BOULANGER fait part que l'assemblée générale de l'association du club des aînés a eu lieu, M. TABARY étant démissionnaire, M. TERLON a été élu président. Ce dernier remercie la municipalité pour le prêt de la salle des loisirs les mercredis.

Mme BOULANGER informe que les demandes de subvention pour les associations seront envoyées la semaine prochaine.

Mme BOULANGER informe que l'assemblée générale de l'association « Les Amis de la Bibliothèque Madeleine Blaire » a eu lieu la semaine dernière. Mme FOUCART déplore l'absence des élus lors des conférences le mardi soir. Certains élus souhaiteraient y assister mais l'horaire n'est pas adapté pour des personnes ayant une activité professionnelle.

Mme BOULANGER informe qu'à l'occasion des 70 ans de la Bibliothèque Madeleine Blaire une manifestation va être organisée pendant les journées du patrimoine.

Mme BOULANGER informe que le repas des aînés (ex CCAS) aura lieu le 24 avril 2024 à Fienvillers en raison des travaux en cours à la Salle de Loisirs.

Mme BOULANGER fait part qu'elle a rencontré avec Mme le Maire l'association « Synapse 3i » afin de restaurer complètement trois anciens fauteuils de la Mairie pour un montant de 1 185.00 € TTC.

M. DUBOIS informe que le tracteur tondeuse est arrivé chez SARL Mercier.

M. DUBOIS fait part que la pose des panneaux signalétiques du tour de ville, par le service technique, est terminée.

M. DUBOIS fait part également que l'éclairage extérieur de la façade de l'église a été installé par le service technique.

M. PATTE fait part que deux logements à la résidence « Vacquerie » ont été attribués par l'AMSOM et plusieurs logements sont vacants à la résidence « Jean Lanoye » mais des travaux sont prévus par l'AMSOM avant de les attribuer.

M. POULAIN fait part qu'il serait bien de revoir la signalétique du presbytère. **Mme le Maire** en prend note.

M. POULAIN fait part que le devis pour le feu d'artifice est en cours. Cette année il sera tiré le samedi 13 juillet 2024.

M. POULAIN fait part qu'un propriétaire a taillé des haies dans le tour de ville au niveau du stade mais les branches n'ont pas été enlevées.



Mme ALLART fait part que suite à la démission de la présidente et du trésorier, l'association « Les Amis de l'Abreuvoir s'est réunie pour élire un nouveau bureau, le président est M. Tran.

Mme le Maire fait part qu'un micro-onde et une bouilloire sont mis à disposition à l'abreuvoir.

Mme le Maire fait part que l'amplificateur de la sono à l'abreuvoir est à changer, un devis est en cours.

Mme ALLART donne lecture d'un courrier de Mme Caumartin gérante de « Floramille » demandant une aide exceptionnelle suite à l'ouverture de son magasin. Cette aide exceptionnelle permettra de financer l'achat d'un comptoir pour un montant de 189.99 €. Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité de verser une aide exceptionnelle de 189.99 €. (Délibération n° 2024/02/16)

Mme PAULINO fait part qu'elle a reçu le devis de la société THEG pour l'entretien annuel des chaudières des différents bâtiments communaux. Certains points sont à revoir.

Mme PAULINO informe qu'elle va rencontrer « Drone Delattre » afin d'établir un devis pour nettoyer la façade de l'église de Vacquerie.

Mme PAULINO fait part qu'elle est toujours en attente des devis pour la réhabilitation des vitraux de l'église de Bernaville.

Mme PAULINO informe qu'une étude est en cours pour l'aménagement du carré des indigents au cimetière Rue du Général Jean Crépin.

Clôture de la séance à 23h00

La Secrétaire de séance,
Maria-Hélène PAULINO

La Présidente de séance,
Christelle LECLERCQ





Séance du Conseil Municipal

En date du 23 février 2024

LISTE DES DELIBERATIONS

<i>Numéro</i>	<i>Objet</i>	<i>Décision du Conseil</i>
2024/02/11	Autorisation de signature de la convention technique et financière avec le Conseil Départemental pour les aménagements de cheminement piétonnier sur les RD 925, 118 et 933	<i>Approuvée</i>
2024/02/12	Projet de rénovation énergétique de la salle des loisirs : demande financière auprès de la FDE pour les études des travaux de rénovation énergétique	<i>Approuvée</i>
2024/02/13	Contrat à Durée Déterminée pour accroissement temporaire de l'activité	<i>Approuvée</i>
2024/02/14	Délégation du Conseil Municipal à Mme le Maire pour l'attribution des aides sociales facultatives	<i>Approuvée</i>
2024/02/15	Demande de subvention au titre des amendes de police pour des travaux d'aménagement	<i>Approuvée</i>
2024/02/16	Demande de subvention exceptionnelle	<i>Approuvée</i>

